

CPNEF – Audiovisuel
Madame Ségolène DUPONT
48, rue Saint Honoré
75001 Paris

Paris, le 12 juin 2015

Madame la déléguée générale,

En réponse à votre interrogation concernant l'intérêt de deux certifications délivrées par la CPNEF-SV, je tiens à vous faire part de l'intérêt que ces formations certifiantes représentent pour la culture de prévention des risques professionnels dont nous faisons la promotion au sein du spectacle vivant.

Le CMB est le service de santé au travail en charge du suivi de la santé des artistes et techniciens intermittents à l'échelle nationale. A ce titre, plus de 19 500 employeurs du spectacle vivant nous confient le suivi de la santé des 155 000 artistes et techniciens qu'ils emploient.

Fort de notre connaissance des risques auxquels sont soumis les salariés et particulièrement conscients des spécificités de ces risques liées aux activités professionnelles du secteur, nous soutenons l'initiative de la branche et avons participé à l'élaboration du cahier des charges et des programmes des deux certifications :

- certificat de compétences professionnelles en gestion sonore,
- certificat de compétences professionnelles aux fondamentaux à la prévention des risques dans le spectacle.

L'ensemble des actions que nous menons, en Ile-de-France ou en région, conduit au même diagnostic : la culture de prévention des risques professionnels ne peut progresser dans le spectacle vivant qu'en s'inscrivant dans une logique de professionnalisation et de formation des acteurs de cette prévention, à savoir les employeurs et les salariés. Les deux certifications délivrées par la CPNEF-SV sont des éléments majeurs de cette professionnalisation. Elles sont ainsi une des mesures de prévention dont nous faisons la promotion régulièrement lors des visites médicales et des conseils que nous donnons en matière de prévention des risques professionnels.

Je tiens donc, par ce courrier, à réaffirmer l'importance de ces formations certifiantes pour les salariés que nous suivons et les employeurs que nous conseillons.

Je vous prie d'agréer, madame la déléguée générale, l'expression de nos salutations distinguées.

P. Fumeau-Demay
Directrice

